

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

[DM-22-133]

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi 7 novembre 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30 au centre multi-fonctionnel Michel-Simard 257 rue du Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Jess Tremblay (DM-22-133) demande une dérogation mineure afin de pouvoir porter la superficie d'un garage isolé à 86.73m² ce qui rendra le bâtiment complémentaire plus grand que le bâtiment principal contrairement à ce qui est prescrit à l'article 12.5.7 du règlement 2015-03 régissant le zonage pour l'immeuble situé au 401 rue du Saguenay.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 24^e jour du mois d'octobre 2022.

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier